

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

DANS MA RUE, ON JOUE!

SAINT-COLOMBAN (Québec), le 8 octobre 2021. — Le 11 août dernier, la Ville a adopté le <u>règlement 4006 jeux libres dans les rues</u> permettant d'encadrer le jeu dans la rue à l'aide de la signalisation et le marquage au sol. Ce projet vise, entre autres, à favoriser l'esprit communautaire et le jeu libre tout en étant une mesure d'atténuation de la circulation. Une mesure faisant suite à plusieurs actions posées par la ville telles que l'installation de bosses de ralentissement permanentes ainsi que les panneaux lumineux, et ce, pour rendre les routes plus sécuritaires et favorables aux déplacements actifs.

Pour l'instant, la Ville permet le jeu libre dans deux rues soit la rue des Agrégats et la rue de la Rochellière. Les citoyens sont invités à soumettre leur rue pour l'année 2022 en remplissant le <u>formulaire de demande</u> avant le 12 novembre 2021. C'est le comité de circulation qui détermine si les rues soumises sont éligibles et conformes aux critères. La Ville souhaite dynamiser les rues sélectionnées avec l'escouade jeux libres qui sera présente pour faire bouger les citoyens à même leur quartier.

« Ce projet réunit deux priorités qui nous sont chères. La sécurité près des parcs ainsi que le principe de l'activité sociale sur nos espaces publics. La rue peut être beaucoup d'autres choses qu'une simple voie de circulation pour les automobiles, il faut démocratiser ces espaces où c'est possible de le faire », a déclaré le maire de Saint-Colomban Xavier-Antoine Lalande.

À propos

Sise au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Colomban compte plus de 17 000 habitants et s'étend sur près de 95 kilomètres carrés. Elle fait partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, avec les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost.

Pour plus d'informations : Karine St-Pierre Desjardins Ville de Saint-Colomban Tél. : 450 436-1453, poste 6403 kstpierre@st-colomban.qc.ca

st-colomban.qc.ca



